

Document de position de l'UICN

Convention sur la diversité biologique

Vingt-cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA25)

15-19 octobre 2023, Nairobi, Kenya

Résumé des messages clés

L'UICN présente ici ses points de vue et recommandations en référence à différents points de l'ordre du jour de la réunion SBSTTA25. Globalement, il est impératif de finaliser les points en suspens de la COP15 pour aider les Parties et parties prenantes concernées dans la mise en œuvre immédiate du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB).

Facilitation de la mise en œuvre du CMB et du suivi des progrès accomplis

- Une cohérence avec les indicateurs utilisés dans d'autres processus internationaux, en particulier le cadre de suivi des ODD, reste extrêmement importante pour réduire la charge de travail liée aux rapports nationaux et éviter les duplications.
- Les contributions des acteurs non étatiques doivent être prises en compte dans l'examen mondial des progrès collectifs. La [plateforme Contributions pour la nature de l'UICN](#) pourrait constituer une source d'information importante à cet égard.
- Pour que les programmes de travail jouent un rôle significatif dans l'orientation de la mise en œuvre des objectifs du CMB, l'UICN recommande que, s'ils sont mis à jour, les programmes de travail établissent des objectifs clairs, alignés sur le CMB, comprennent des activités concrètes, des calendriers actualisés et des révisions périodiques des progrès réalisés.

Résultats des évaluations de l'IPBES et du GIEC et leurs incidences sur les travaux menés dans le cadre de la Convention

- L'UICN invite les Parties à examiner les conclusions de ces évaluations lors de la discussion de tous les points pertinents de l'ordre du jour.
- L'UICN exhorte également les Parties à intégrer les résultats de ces évaluations dans leurs processus nationaux de mise en œuvre, le cas échéant, et suggère que la Secrétaire exécutive collabore avec l'IPBES et autres organisations compétentes pour permettre la prise en compte des conclusions des évaluations dans la prise de décision.

Espèces exotiques envahissantes

- L'UICN réitère son soutien continu aux travaux du Groupe de liaison inter-institutions sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) en vue de la mise en œuvre de la cible 6, y compris dans l'élaboration de matériels de renforcement des capacités pour répondre aux besoins techniques et scientifiques des Parties.
- L'UICN recommande que des évaluations d'impact soient entreprises et conclues pour l'ensemble des 3 500 espèces exotiques envahissantes connues et reconnues par l'évaluation de l'IPBES, sur la base de la Classification de l'impact environnemental des espèces exotiques envahissantes (EICAT, selon ses sigles en anglais), afin de fournir aux Parties des informations détaillées visant à soutenir la hiérarchisation des EEE, comme demandé dans la cible 6.

Biodiversité et changements climatiques

- L'UICN réitère l'importance de prendre en compte les changements climatiques au-delà des cibles 8 et 11 afin de réaliser pleinement les objectifs du CMB. Les impacts existants et projetés des changements climatiques sur la biodiversité doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre de tous les objectifs.
- Les solutions fondées sur la nature ne doivent pas être utilisées ni comme un substitut ni comme un moyen de différer des efforts ambitieux de réduction des émissions de GES que la science identifie comme nécessaires, dès aujourd'hui.
- L'UICN invite les Parties à utiliser le [Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#) pour une conception, une exécution et une évaluation cohérentes de telles solutions.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Mme Sonia Peña-Moreno
Directrice, Centre des politiques internationales
Siège de l'UICN
sonia.penamoreno@iucn.org
www.iucn.org

Mlle Victoria Romero
Responsable des politiques, Biodiversité
Centre des politiques internationales
Siège de l'UICN
victoria.romero@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tel : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
www.iucn.org

Facilitation la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et du suivi des progrès accomplis (Point 3 de l'ordre du jour)

(a) Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

L'UICN soutient la priorisation des efforts du Groupe spécial d'experts techniques jusqu'à présent, y compris la clarification des « indicateurs binaires », la désagrégation proposée des indicateurs principaux existants et le comblement des lacunes restantes dans la série d'indicateurs principaux. L'UICN souligne qu'une **cohérence avec les indicateurs utilisés dans d'autres processus internationaux, en particulier le cadre de suivi des ODD, reste extrêmement importante afin de réduire la charge de travail liée aux rapports nationaux et éviter toute duplication d'efforts**¹. Par exemple, pour la cible 6 relative à une réponse politique pour les EEE et son application en tant qu'indicateur 15.8.1 des ODD.

L'UICN note cependant que certains des indicateurs clés mesurent des résultats plutôt que des actions. Par exemple, il n'existe pas d'indicateur principal pour l'action clé d'« assurer des actions de gestion urgentes... » dans la cible 4. L'indicateur proposé (l'Indice de la Liste rouge) mesure un résultat (et en tant que tel est approprié comme indicateur principal pour le But A) et non l'action nécessaire pour atteindre ce résultat. Une possibilité à explorer serait la désagrégation de l'Indice de la Liste rouge. L'UICN et son Groupe de travail de la CSE sur les objectifs de biodiversité pour l'après-2020 se tiennent prêts à aider à développer un tel indicateur d'action.

(b) Mécanismes de planification, de suivi, de rapports et d'examen

Dans sa décision 15/6, la Conférence des Parties a chargé l'Organe subsidiaire chargé de l'application d'élaborer des procédures concrètes concernant l'examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre. Dans la même décision, l'OSASTT a été prié de fournir des conseils concernant les contributions scientifiques, techniques et technologiques susceptibles de guider l'examen mondial.

Étant donné que les procédures concrètes et les éléments constitutifs possibles de l'examen mondial doivent encore être définis par l'Organe subsidiaire chargé de l'application, **l'UICN suggère que le projet de recommandation de l'OSASTT se concentre sur les contributions scientifiques, techniques et technologiques nécessaires à l'examen mondial**. En d'autres termes, une évaluation technique de la mise en œuvre des cibles et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs. L'examen mondial des progrès accomplis devra faire le point et éclairer les révisions ultérieures des plans d'action/objectifs nationaux afin d'accroître l'ambition et réaliser la mission et la vision du CMB.

La liste des sources d'information figurant au paragraphe 3 du projet de recommandation à la COP devrait prendre en compte les sources de l'examen mondial, et pas seulement les sources d'un rapport mondial. L'UICN invite les Parties à élargir la liste des sources d'information pour inclure les rapports des organes subsidiaires et groupes de travail pertinents de la Convention, les rapports d'avancement sur les programmes de travail et, le cas échéant, les rapports nationaux relatifs à la mise en œuvre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier les conventions relatives à la biodiversité.

L'UICN note en outre que les contributions des acteurs non étatiques ne sont pas explicitement considérées dans la proposition contenue dans la note de la Secrétaire exécutive. À l'heure actuelle, le modèle proposé pour les 7e rapports nationaux ne fournit pas d'espace ni d'orientation permettant de prendre en compte une mise en œuvre par des acteurs non étatiques, et leur inclusion est facultative dans le modèle de SPANB (décision 15/6). **Un examen mondial des progrès collectifs, bien que constituant un processus dirigé par les Parties, sera incomplet s'il ne tient pas compte des contributions de l'ensemble de la société. La [plateforme Contributions pour la nature de l'UICN](#) fournit un mécanisme permettant aux Membres et autres composantes de l'UICN de documenter où ils entreprennent (ou envisagent d'entreprendre) des actions de conservation et de restauration et, à ce titre, peut constituer une source d'information importante à cet égard.**

¹ <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

Enfin, l'UICN suggère que les questions auxquelles répondre par le biais de contributions scientifiques et techniques puissent également être incluses en annexe dans le projet de recommandation.

(c) Méthodes de recensement des besoins scientifiques et techniques à l'appui de la mise en œuvre du Cadre, y compris leurs incidences sur les programmes de travail de la Convention

L'UICN se félicite de l'analyse rapide figurant dans le document SBSTTA/25/INF/1 et soutient généralement l'approche proposée pour mettre à jour de manière stratégique les programmes de travail de la Convention.

Les programmes de travail peuvent jouer un rôle important dans l'orientation de la mise en œuvre du CMB. L'analyse rapide a démontré le nombre considérable de domaines de programme, objectifs, activités, décisions et plans de la COP adoptés au fil des ans pour soutenir la mise en œuvre des objectifs d'Aichi, et aujourd'hui des objectifs d'action pour 2030. **L'UICN recommande que, s'ils sont mis à jour, les programmes de travail établissent des objectifs clairs, alignés sur le CMB, comprennent des activités concrètes, des calendriers actualisés et des révisions périodiques des progrès,** susceptibles d'être considérés comme des sources d'information pour l'examen mondial des progrès collectifs, améliorant ainsi leur efficacité. Les orientations existantes pourraient être considérées comme des outils et des ressources visant à soutenir la mise en œuvre des programmes de travail et du Cadre.

L'UICN convient que davantage de travail est nécessaire pour identifier les lacunes dans les programmes de travail et où des orientations supplémentaires pourraient être nécessaires, et **soutient fermement l'invitation lancée aux organisations internationales compétentes et autres parties prenantes à contribuer pour identifier et combler ces lacunes, notamment pour éviter les duplications et tirer parti des synergies.** L'UICN se tient prête à s'engager avec les Parties et la Secrétaire exécutive dans cette entreprise.

Par exemple, en l'absence d'un programme de travail dédié à la conservation des espèces et face aux faibles progrès accomplis dans la réalisation de

l'objectif 12 d'Aichi, **l'UICN invite les Parties à utiliser le [Plan d'action mondial pour les espèces \(GSAP, selon ses sigles en anglais\)](#) comme guide clé pour intégrer la conservation des espèces dans le CMB et améliorer ainsi la mise en œuvre des cibles liés aux espèces.** Le GSAP a été développé par l'UICN et ses Membres, Commissions et Partenaires en consultation avec les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité. Le GSAP définit les interventions et actions stratégiques clés nécessaires pour obtenir des résultats positifs en matière de conservation et d'utilisation durable des espèces dans toutes les cibles du CMB.

(d) Conservation des plantes

L'UICN soutient la mise à jour de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC, selon ses sigles en anglais) sous la forme d'un ensemble d'actions complémentaires liées à la conservation des plantes visant à soutenir la mise en œuvre du CMB. Nous saluons le travail du Partenariat mondial pour la conservation des plantes et de son secrétariat. Cette mise à jour du GSPC est alignée sur le Plan d'action mondial pour les espèces mentionné antérieurement. Ces deux documents fournissent des cadres flexibles et utiles aux Parties à la CDB et autres parties prenantes pour mettre à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et prendre des mesures urgentes en faveur des espèces menacées, y compris les plantes.

Résultats des évaluations de l'IPBES et du GIEC et leurs incidences sur les travaux menés dans le cadre de la Convention (point 4 de l'ordre du jour)

Les différentes évaluations de l'IPBES et du GIEC fournissent des informations scientifiques critiques pour la mise en œuvre de la Convention et du CMB. **L'UICN invite les Parties à examiner les conclusions de chacune de ces évaluations au titre des points pertinents de l'ordre du jour auxquels elles sont liées.** L'UICN remarque, en fait, que sur les 4 évaluations examinées, 2 contiennent un projet de recommandation pour la COP, l'une n'a pas de projet de recommandation et une autre contient un projet de conclusions.

L'UICN exhorte également les Parties à prendre en compte les résultats de ces évaluations dans

leurs processus nationaux de mise en œuvre, le cas échéant. Les capacités doivent également être développées, si nécessaire, pour prendre en compte ces résultats de manière adéquate. **L'UICN suggère que la Secrétaire exécutive collabore avec l'IPBES et autres organisations compétentes afin de permettre la prise en compte des conclusions des évaluations dans la prise de décision.**

Concernant les notes spécifiques du Secrétariat, l'UICN présente les considérations suivantes :

Rapport d'évaluation méthodologique des diverses valeurs et de la valorisation de la nature (SBSTTA/25/6) : L'UICN note qu'au paragraphe 4 du projet de recommandation, la COP accueillerait favorablement ses propres décisions adoptées lors de sa 15e réunion, à savoir la décision 15/22 para.1, et la décision 15/10 para.1, et suggère donc la suppression de ce paragraphe.

Rapport d'évaluation thématique sur l'utilisation durable des espèces sauvages (SBSTTA/25/7) : Certaines des actions énumérées au paragraphe 4 du projet de recommandation pourraient être menées par les Parties et autres parties prenantes, mais d'autres pourraient bénéficier de conseils et de travaux supplémentaires dans le cadre de la Convention (par exemple (g), (k) et (m)). L'UICN suggère de diviser le paragraphe pour aborder d'une part ce que les Parties sont encouragées à faire, et d'autre part les actions qui pourraient bénéficier d'un soutien de la Secrétaire exécutive en collaboration avec les organisations concernées et autres parties prenantes. En outre, ce projet de recommandation pourrait être examiné parallèlement à celui figurant au paragraphe c) du document SBSTTA/25/11.

Espèces exotiques envahissantes (Point 5 de l'ordre du jour)

L'UICN soutient la recommandation proposée à la COP dans le document SBSTTA/25/10 et se félicite des directives révisées énoncées dans les annexes de la recommandation sur la base des travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les espèces exotiques envahissantes, complétées par un processus d'examen par les pairs. L'UICN et son Groupe de spécialistes des espèces envahissantes (ISSG, selon ses sigles en anglais) de la Commission pour la sauvegarde des espèces,

membre du Partenariat mondial d'information sur les espèces exotiques envahissantes (GIASIP, selon ses sigles en anglais), ont mobilisé des ensembles de données clés sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), leurs impacts et leur répartition. À ce titre, **l'UICN se félicite particulièrement de l'importance accordée dans les annexes à la nécessité de disposer de données standardisées actualisées, efficaces, opportunes et de haute qualité, et reconnaît qu'un financement à long terme sera nécessaire pour soutenir leur bon fonctionnement et leur maintenance.**

En tant que membre actif du Groupe de liaison inter-institutions sur les espèces exotiques envahissantes (IALG-IAS, selon ses sigles en anglais), l'UICN se félicite en outre de la demande faite à la Secrétaire exécutive de continuer à collaborer avec l'IALG-IAS, et réitère son soutien continu aux travaux de celui-ci en vue de la mise en œuvre de la cible 6, y compris par le développement de matériels de renforcement des capacités visant à répondre aux besoins techniques et scientifiques des Parties, et par la détermination d'approches visant à prévenir et contrôler les invasions d'agents pathogènes.

L'UICN se félicite du *Rapport d'évaluation thématique de l'IPBES sur les espèces exotiques envahissantes et leur contrôle* et de ses conclusions, et souligne que la gestion des invasions biologiques est réaliste et réalisable. Cela nécessitera des actions stratégiques et une gouvernance intégrée aux échelles locale, nationale et régionale, soutenues par une collaboration renforcée entre les secteurs, les pays et les mécanismes internationaux et régionaux. **L'UICN exhorte les Parties à prendre en compte les conclusions de l'évaluation de l'IPBES lors de la mise à jour de leurs SPANB et de la définition de leurs objectifs et stratégies nationaux en matière d'EEE et du renforcement des capacités d'alerte précoce et de réponse pour améliorer la préparation.** L'UICN invite les Parties à inclure un paragraphe supplémentaire à cet effet dans le projet de recommandation à la COP.

L'UICN se tient prête à s'engager avec toutes les parties prenantes concernées pour mettre en œuvre les conclusions de l'évaluation de l'IPBES concernant les EEE et **recommande que des évaluations d'impact soient entreprises et**

conclues pour l'ensemble des 3 500 espèces exotiques envahissantes connues et reconnues par l'évaluation de l'IPBES, sur la base de la Classification de l'impact environnemental des espèces exotiques envahissantes (EICAT, selon ses sigles en anglais), afin de fournir aux Parties des informations détaillées visant à soutenir la hiérarchisation des EEE, comme demandé dans la cible 6.

L'UICN note qu'une quantité inestimable de données a été rassemblée pour étayer les résultats de l'évaluation de l'IPBES, et encourage les Parties, conformément aux annexes révisées, à allouer les ressources nécessaires pour intégrer ces données dans les bases de données et processus existants, y compris la Base de données mondiale sur les espèces envahissantes (GISD, selon ses sigles en anglais) de l'UICN, l'EICAT et le Registre mondial des espèces introduites et envahissantes (GRIIS, selon ses sigles en anglais), ainsi que l'indicateur national binaire de réponse aux espèces envahissantes de la cible 6. Ces ensembles de données, s'ils sont accessibles et dotés de ressources et d'une maintenance adéquates, seront essentiels pour fournir les informations actualisées et robustes nécessaires à la mise en œuvre de la cible 6, et pour combler les lacunes en matière de connaissances et de données mises en évidence dans le Résumé à l'intention des décideurs.

Biodiversité et changements climatiques (Point 7 de l'ordre du jour)

L'UICN soutient généralement le projet de recommandation au titre de ce point de l'ordre du jour et propose aux Parties les considérations suivantes :

La Conférence des Parties pourrait prendre note des messages clés de l'atelier coparrainé par l'IPBES et le GIEC sur la biodiversité et les changements climatiques et les intégrer dans le texte de la recommandation, en mentionnant expressément que « les renforcements mutuels entre changements climatiques et perte de biodiversité impliquent qu'une résolution satisfaisante de l'une ou l'autre question nécessite une prise en compte de l'autre » et que « la prise en

compte explicite des interactions entre biodiversité, climat et société dans les décisions politiques offre la possibilité de maximiser les co-bénéfices et de minimiser les compromis et les effets néfastes (mutuellement nuisibles) pour les personnes et la nature ». Cela facilitera les futures discussions au sein de la CDB sur le rôle de la biodiversité dans la lutte contre les changements climatiques.

L'UICN réitère l'importance de prendre en compte les changements climatiques au-delà des cibles 8 et 11 afin de réaliser pleinement les objectifs du CMB. À cet égard, **les impacts existants et projetés des changements climatiques sur la biodiversité devraient également être pris en compte lors de la mise en œuvre de la cible 2 sur la restauration et lors de la conception de mesures de gestion efficaces pour réduire considérablement le risque d'extinction des espèces ainsi que pour maintenir la diversité génétique (cible 4)**. L'UICN encourage les Parties à inclure un texte à cet effet au paragraphe 5 du projet de recommandation.

L'UICN se félicite également des recommandations particulières faites aux Parties, lorsqu'elles entreprennent des actions visant à assurer la réalisation des cibles 8 et 11, telles que présentées au paragraphe 4, que ces actions soient entreprises conjointement avec la participation pleine et effective des peuples autochtones. En outre, des orientations supplémentaires pourraient être élaborées et/ou recueillies pour aider les Parties, en particulier sur la manière d'éviter et d'atténuer les impacts négatifs des réponses aux changements climatiques, par exemple lors du déploiement de la production et distribution d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique, et sur la manière d'intégrer des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans les plans d'action nationaux sur les changements climatiques et de les déployer².

Nous renvoyons à notre [soumission](#) (pages 3 à 13) pour plus d'informations concernant la relation entre biodiversité et réponses aux changements climatiques, et à la page 14 et suivantes pour plus de détails sur les différences entre approches basées sur les écosystèmes et solutions fondées

² L'UICN a élaboré un Guide pour l'atténuation des impacts associés au développement de l'énergie solaire et éolienne sur la biodiversité : directives à l'intention des développeurs de projets <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2021.04.en> et élabore

actuellement des directives pour une planification spatiale et une évaluation de l'impact cumulatif optimales pour le secteur des énergies renouvelables.

sur la nature et sur la façon dont les deux concepts peuvent fonctionner conjointement. L'UICN réitère que les solutions fondées sur la nature (SfN) ne doivent pas être utilisées ni comme un substitut ni comme un moyen de différer des efforts ambitieux de réduction des émissions de GES dont la science souligne la nécessité dès aujourd'hui.

L'UICN invite en outre les Parties à utiliser le [Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#), qui propose 8 critères spécifiques et 28 indicateurs permettant la conception, l'exécution et l'évaluation cohérentes de telles solutions. L'application d'un tel cadre est essentielle pour prévenir tout résultat négatif imprévu ou utilisation indue, et aider les organismes de financement, les décideurs et autres parties prenantes à évaluer l'efficacité des interventions.

Compte tenu de la nature transversale des changements climatiques dans le contexte du CMB, **l'UICN recommande de procéder à une analyse rapide du programme sur la biodiversité et les**

changements climatiques, similaire à celle présentée dans le document SBSTTA/25/INF/1 par le SBSTTA26. Une telle analyse permettrait d'identifier les lacunes dans les orientations nécessaires à l'intégration des considérations climatiques dans la mise en œuvre du CMB.

Enfin, l'UICN note que les peuples autochtones et les communautés locales sont parmi les premiers à faire face aux conséquences directes des changements climatiques, en raison de leur dépendance et de leur relation étroite avec l'environnement et ses ressources. Bien qu'ils soient les gardiens et les intendants des écosystèmes les plus intacts du monde, y compris plus d'un tiers du carbone irrécupérable restant dans le monde, les peuples autochtones et communautés locales ont reçu moins de 1% des financements climatiques à ce jour. Indépendamment de la source de financement, l'augmentation des investissements pour l'action climatique doit en tenir compte. L'UICN invite les Parties à inclure une référence spécifique dans le projet de recommandation.